

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

## **BOFIP-RHO-25-1572 du 12/08/2025**

Arrêté du 11 août 2025

ARRÊTÉ PORTANT CLASSEMENT DANS UN EMPLOI DE DIRECTION

**Délégation encadrement supérieur et Talents**

### **RÉSUMÉ**

Cet arrêté porte classement dans un emploi de direction.

Date d'application : 01/09/2025

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

---

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT CLASSEMENT DANS UN EMPLOI DE DIRECTION.....3

**PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT CLASSEMENT DANS UN EMPLOI DE DIRECTION**



**A R R Ê T É**

portant classement dans un emploi de direction

**LA MINISTRE AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ  
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE, CHARGÉE DES COMPTES PUBLICS**

Vu le décret n° 90-437 du 28 mai 1990 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les changements de résidence des personnels civils sur le territoire métropolitain de la France lorsqu'ils sont à la charge des budgets de l'État, des établissements publics nationaux à caractère administratif et de certains organismes subventionnés ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 modifié relatif aux emplois de direction de l'État ;

Vu le décret n° 2021-1550 du 1<sup>er</sup> décembre 2021 modifié portant statut particulier du corps des administrateurs de l'État ;

Vu le décret n° 2022-644 du 25 avril 2022 relatif aux emplois de direction de la Direction générale des Finances publiques et modifiant le statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2022-1453 du 23 novembre 2022 relatif aux conditions de classement, d'avancement et de rémunération applicables à certains emplois supérieurs de la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 3 juin 2020 modifié fixant les modalités de recrutement des emplois de direction de l'État relevant de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté du 8 décembre 2022 modifié pris pour l'application de l'article 11 du décret n° 2022-644 du 25 avril 2022 relatif aux emplois de direction de la Direction générale des Finances publiques et modifiant le statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu l'arrêté du 10 décembre 2024 du Secrétariat général du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie portant avancement d'échelon de Mme LENSKI;

Vu l'arrêté du 21 juillet 2025 portant nomination dans un emploi de direction de la Direction générale des Finances publiques en tant que directrice adjointe de la Direction départementale des Finances publiques du Cher ;

Vu l'arrêté du 11 août 2025 du ministère de l'Intérieur portant détachement sortant de Mme LENSKI ;

Vu la demande de l'intéressée,

**ARRÊTE :**

**Article premier**

La cadre dont le nom suit est détachée et classée dans un emploi de direction de la Direction générale des Finances publiques à compter des dates indiquées ci-après et selon les modalités indiquées ci-après :

Situation antérieure					Classement dans l'emploi de direction						
Nom	Prénom	Grade et/ou grade administratif	Échelon	Indice majoré	Date d'effet de la nouvelle occurrence	Grade administratif	Niveau	Groupe SE	Échelon	Indice majoré	Ancienneté conservée
LENSKI	Nathalie	Administrateur de l'État du 1 <sup>er</sup> grade	10 <sup>ème</sup>	893	01/09/2025	Responsable de service des Finances publiques en référence au 1 <sup>er</sup> grade d'AE	IV	VII	10 <sup>ème</sup>	893	16/01/2025

**Article 2**

L'éligibilité de la prise en charge des frais de changement de résidence de la cadre concernée, doit être appréciée selon le décret n° 90-437 du 28 mai 1990 pré-cité.

**Article 3**

L'intéressée dispose d'un délai de deux mois, dans les conditions fixées aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du Code de justice administrative, à compter du lendemain de la date de la notification, pour contester cette décision devant la juridiction administrative compétente, qui peut être saisie par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 4**

La Directrice générale des Finances publiques est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel des Finances publiques, section Ressources Humaines et Organisation.

FAIT À PARIS, LE 11 AOÛT 2025  
 POUR LA MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION  
 L'ADMINISTRATRICE DE L'ÉTAT DU 2<sup>E</sup> GRADE  
 DÉLÉGUÉE ENCADREMENT SUPÉRIEUR ET TALENTS

VÉRONIQUE BONCHE-ALQUIER

BOFiP Direction générale des Finances publiques Directrice de publication : Amélie Verdier	ISSN 2268-0756
--	----------------